

FORMATION PERMIS A1 A2

FORMATION THEORIQUE

La formation théorique porte sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur le comportement du conducteur.

FORMATION EN DISTANCIEL

Individuel, à distance ou à l'école de conduite (mise à disposition de tablette sur rendez-vous). En e-learning avec un accès valable 6 mois, comprenant : des cours sous forme de vidéo par thème et de tests sous forme de série d'entraînement, de séries thématiques et d'examens blancs.

Formation théorique 9 thématiques :

- La circulation routière.
- Le conducteur
- La route
- Les autres usagers
- Les notions diverses
- La mécanique et les équipements
- Les équipements de protection – sécurité
- L'environnement
- Les premiers secours
- Les dispositions légales en matière de circulation routière

TESTS D'ÉVALUATION

Individuels, organisés en présentiel, sous forme d'examen blanc, à l'école de conduite (mise à disposition de tablette sur rendez-vous).

Des tests d'évaluation sous forme d'examen blanc sont possibles à distance également en e-learning.

FORMATION PRATIQUE

LES CATEGORIES DE PERMIS

A1	A2	A	
<ul style="list-style-type: none"> • Motocyclettes avec ou sans side-car : Cylindrée max : 125 cm³, Puissance max : 11 kW - rapport Puissance/Poids : ≤ à 0,1 kW/kg. • Tricycles à moteur : Puissance ≤ à 15 kW. 	<ul style="list-style-type: none"> • Motocyclettes avec ou sans side-car - puissance ≤ à 35 kW - rapport Puissance/Poids : ≤ 0,2 kW/kg. La puissance ne peut résulter du bridage d'un véhicule développant plus de 70 kW. 	Pour obtenir la catégorie A : obligation d'être titulaire de la catégorie A2 depuis au moins 2 ans et d'avoir suivi une formation de 7 heures.	
		Moto avec ou sans sidecar	Tricycles à moteur puissance > 15 kW.
16 ans	18 ans	20 ans	21 ans

FORMATION EN PRÉSENTIEL

Individuelle ou collective et en présentiel à l'école de conduite (selon un planning prévisionnel), animé par un enseignant de la conduite et de la Sécurité Routière.

La formation pratique porte sur la conduite d'un véhicule et sur la sensibilisation aux différents risques de la route.

Les 4 compétences et les compétences suivantes sont enseignées et doivent être acquises en fin de formation.

AUTO MOTO ECOLE SO PERMIS - 01.30.31.95.49 – so.permis95@gmail.com

1 Place du Thyse - 95800 CERGY-SAINT-CHRISTOPHE

N° SIRET n° 828 727 461 00018 - Agrément Préfectoral n° E17 095 00130 - Numéro de déclaration d'activité 11 950 39 895

Elles sont traitées en abordant les points suivants : le pourquoi, le comment, les risques, les influences de l'entourage et du mode de vie de l'élève, les pressions exercées par la société telles que la publicité, le travail..., l'auto-évaluation.

<p>COMPÉTENCE 1 Maîtriser le maniement de la moto à vitesse réduite et à vitesse plus élevée hors circulation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître et adopter les comportements sécuritaires en matière d'équipement du motard - Connaître la conception de la moto, ses principaux organes, les principales commandes et le tableau de bord - Maîtriser et déplacer la machine sans l'aide du moteur - Adopter un comportement sécuritaire sur la machine, descendre de la machine en sécurité - Démarrer et s'arrêter en toutes circonstances - Monter et rétrograder les rapports de vitesse - Maîtriser la réalisation d'un freinage - Connaître les incidences du regard sur la trajectoire et la stabilité - Tenir l'équilibre, maintenir la stabilité et guider la moto (sans et avec passager) - Maîtriser l'utilisation de l'embrayage - Maîtriser les techniques d'inclinaison - Réaliser un freinage d'urgence
<p>COMPÉTENCE 2 Appréhender la route et circuler dans les conditions normales.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte - Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation - Adapter l'allure aux situations - Être en mesure de s'arrêter ou stationner et repartir en sécurité - Tourner à droite et à gauche - Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité - Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire
<p>COMPÉTENCE 3 Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Évaluer et maintenir les distances de sécurité - Croiser, dépasser et être dépassé - Négocier les virages de la façon la plus sécurisante - Communiquer avec les autres usagers - Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie - Connaître la particularité des véhicules lourds et savoir se rendre visible - S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide - Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense - Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites
<p>COMPÉTENCE 4 Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Suivre un itinéraire de manière autonome - Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie - Connaître les principaux facteurs de risque, ceux plus spécifique à la conduite des motocyclettes et les recommandations à appliquer - Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir - Faire l'expérience des aides à la conduite des véhicules - Avoir des notions sur l'entretien le dépannage et les situations d'urgence - Pratiquer l'éco conduite

Plage horaire de la formation pratique :

Du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00 et le samedi de 8h00 à 14h00 (plage horaire variable).

TESTS D'ÉVALUATION

Individuels, organisés en présentiel, sous forme d'évaluation de compétences en cours de formation et d'examen blanc en fin de formation, à l'école de conduite.

FORMATION 125 CM3

OBJECTIFS DE LA FORMATION

A l'issue de la formation, le conducteur doit avoir la capacité d'utiliser, en sécurité, des motocyclettes légères et des véhicules de la catégorie L5e.

QUAND PUIS-JE SUIVRE LA FORMATION ?

La formation peut être suivie un mois avant la date anniversaire des deux ans d'obtention de la catégorie B du permis de conduire.

CARACTERISTIQUES

FORMATION DISPENSEE	
Véhicule utilisé	<ul style="list-style-type: none"> • motocyclette légère ou véhicule de la catégorie L5e ;
Enseignement	<ul style="list-style-type: none"> • La formation est dispensée par un enseignant titulaire de l'autorisation d'enseigner de la catégorie A et A1 en cours de validité. • Un enseignant ne peut être autorisé à surveiller que trois élèves au maximum. L'enseignant peut surveiller ses élèves soit à bord d'une voiture, soit en tant que conducteur d'une motocyclette.

LA FORMATION DE 7 HEURES

LE PROGRAMME DE FORMATION			
Séquences	Durée	Intitulé	Contenu
Séquence 1	2h	Théorie	Appréhender notamment les accidents les plus fréquents, la conduite sous la pluie ou de nuit, la nécessité d'être équipé de vêtements protecteurs.
Séquence 2	2h	Module hors circulation	Découvrir le véhicule et ses caractéristiques
Séquence 3	3h	Module en circulation	Adapter votre vitesse aux conditions de circulation et aux autres usagers de la route (en et hors agglomération).

À la fin de la formation, une attestation est remise par votre auto-école.

En cas d'invalidation ou d'annulation du permis de conduire, la formation suivie reste acquise.

TESTS D'ÉVALUATION

Individuels ou collectifs, organisés en présentiel, sous forme d'examen blanc, à l'école de conduite (mise à disposition de tablettes).

FORMATION EN PRÉSENTIEL

Individuelle ou collective et en présentiel à l'école de conduite (selon un planning prévisionnel), animé par un enseignant de la conduite et de la Sécurité Routière.

AUTO MOTO ECOLE SO PERMIS - 01.30.31.95.49 – so.permis95@gmail.com

1 Place du Thyse - 95800 CERGY-SAINT-CHRISTOPHE

N° SIRET n° 828 727 461 00018 - Agrément Préfectoral n° E17 095 00130 - Numéro de déclaration d'activité 11 950 39 895

FORMATION AM

DUREE DE LA FORMATION

La formation dure 8 heures minimum. Elle doit se dérouler sur 2 jours minimum et ne peut excéder 4 heures par jour.

QUESTIONNAIRE PREALABLE A LA FORMATION

L'élève doit obligatoirement posséder un livret de formation.

Avant l'entrée en formation, l'élève doit répondre à un questionnaire préalable à la formation.

Ce questionnaire lui permet de réfléchir à son objectif, de faire le point sur l'état de ses connaissances ainsi que sur le regard qu'il porte sur la conduite et la sécurité routière.

Il permet à l'enseignant d'adapter son enseignement aux besoins de l'élève.

EQUIPEMENT PENDANT LA FORMATION

Pour suivre la formation au permis AM, un équipement réglementaire est obligatoire :

Casque et gants homologués, chaussures montantes, blouson et pantalon résistant.

BIEN COMPRENDRE LE PERMIS AM			
	Option Cyclomoteur		Option Quadricycle léger
Ages	14 ans		
Nombre de roues	2 roues	3 roues	4 roues
Définitions de véhicules	L1e : Cyclomoteur	L2e : Tricycle	L6e : Quadricycle léger
Vitesse	≤ 45 km/h		
Cylindrée ou puissance	50 cm ³ ou 4kW		
Poids à vide			< 350 kg
Restriction	Code 79.02 porté sur le permis de conduire : limite aux véhicules de la catégorie AM à 3 roues ou de type quadricycle léger		

LA FORMATION DE 8H MINIMUM

LE PROGRAMME DE FORMATION			
Séquences	Durée	Intitulé	Contenu
1	30 mn	Échanges sur les représentations individuelles autour de la conduite.	<ul style="list-style-type: none"> • Permet à l'enseignant de mieux connaître l'élève. • Facilite les échanges sur le respect des règles, les grandes thématiques de sécurité routière et sur les comportements.
2	Minimum 2h*	Formation à la conduite hors circulation.	<ul style="list-style-type: none"> • Permet l'acquisition des connaissances et compétences suivantes : les équipements et leurs rôles ; la connaissance des principaux organes du véhicule ; la maîtrise technique du véhicule hors circulation.
3	30 mn	Apports théoriques (code de la route).	<ul style="list-style-type: none"> • Permet l'acquisition ou le rappel de connaissances nécessaires et indispensables avant la séquence de formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation.
4	Minimum 4h*	Formation à la conduire sur les voies ouvertes à la circulation publique.	<ul style="list-style-type: none"> • Permet l'acquisition des connaissances et compétences suivantes : démarrer et s'insérer ; ralentir et s'arrêter ; stationner ; rechercher les indices utiles ; franchir les intersections ; changer de direction.
5	Minimum 1h**	Sensibilisation aux risques	<ul style="list-style-type: none"> • Cette séquence clôture la formation et se déroule en présence d'un parent de l'élève mineur. Elle permet d'informer, de conseiller, de sensibiliser et de responsabiliser sur les enjeux de la conduite et sur les compétences travaillées durant la formation. En fonction des profils identifiés, quatre thématiques sont traitées.

*Les séquences 2 et 4 cumulées doivent avoir une durée minimale de 6h (conduite effective par élève).

**La séquence 5 doit être réalisée en présence d'un représentant légal si l'élève est mineur.

À la fin de la formation, une attestation est remise par votre auto-école. Elle permet de conduire un véhicule de la catégorie AM pendant une durée de quatre mois à compter de la date de sa délivrance, sur le territoire national. Au-delà de ce délai, vous devez être titulaire du permis AM.

TESTS D'ÉVALUATION

Individuels, organisés en présentiel, sous forme d'examen blanc, à l'école de conduite (mise à disposition de tablette).

FORMATION EN PRÉSENTIEL

Individuelle ou collective et en présentiel à l'école de conduite (selon un planning prévisionnel), animé par un enseignant de la conduite et de la Sécurité Routière.

FORMATION A

FORMATION 7H PASSERELLE A2 VERS A

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Amener à la compréhension d'apports théoriques essentiels et/ou spécifiques, à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW ;
- comprendre l'utilité de maîtriser les savoir-faire et techniques simples mais indispensables à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW ;
- travailler, notamment sur le processus détection-analyse-décision et action, dans le cadre d'un audit de conduite.

QUAND PUIS-JE SUIVRE LA FORMATION ?

La formation peut être suivie trois mois avant la date anniversaire des deux ans d'obtention de la catégorie A2 du permis de conduire

CARACTERISTIQUES

FORMATION DISPENSEE	
Véhicule utilisé	<p>Catégorie A (véhicule à deux roues) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • puissance minimale de 50 kW • cylindrée minimale de 595 cm³ pour un moteur à combustion interne • rapport puissance/poids supérieur ou égal à 0,25 kw/kg pour un moteur électrique • poids à vide minimum de 175 kilogrammes • équipé d'une selle biplace et de deux rétroviseurs homologués <p><i>L'utilisation d'un véhicule d'une puissance minimale de 40 kw et/ou d'un poids à vide inférieur à 175 kilogrammes est autorisée jusqu'au 31 décembre 2018.</i></p> <p>Pendant la séquence hors circulation, chaque élève doit disposer d'une motocyclette. Pour la séquence en circulation, une seule motocyclette est utilisée.</p> <p>L'enseignant conduit le véhicule suiveur, en liaison radio avec l'élève conducteur de la moto. Au maximum trois autres élèves en situation d'écoute pédagogique peuvent être dans ce véhicule suiveur.</p>
Enseignement	<ul style="list-style-type: none"> • La formation dure 7 heures, quel que soit le nombre d'élèves. • La formation est dispensée par un enseignant titulaire de l'autorisation d'enseigner la conduite des véhicules de la catégorie A en cours de validité. • La formation est composée d'une séquence théorique et de deux séquences pratiques (hors circulation et en circulation). • La séquence en circulation comprend des phases d'écoute pédagogique et s'effectue avec

AUTO MOTO ECOLE SO PERMIS - 01.30.31.95.49 – so.permis95@gmail.com

1 Place du Thyrsa - 95800 CERGY-SAINT-CHRISTOPHE

N° SIRET n° 828 727 461 00018 - Agrément Préfectoral n° E17 095 00130 - Numéro de déclaration d'activité 11 950 39 895

un maximum de quatre élèves.

LA FORMATION DE 7 HEURES

LE PROGRAMME DE FORMATION			
Séquences	Durée	Intitulé	Contenu
Séquence 1	2h	Théorie	<ul style="list-style-type: none"> • Statistiques de l'accidentalité routière et de celles spécifiques à la conduite des motocyclettes. • Sensibilisation aux risques spécifiques à la conduite des motocyclettes. • Explication et échanges sur les comportements par rapport au phénomène vitesse. • Explication et échanges sur les raisons du caractère indispensable du port des équipements de protection. • Conduite et produits psychoactifs.
Séquence 2	2h	Maniabilité hors circulation	<p>S'adapter à un nouveau véhicule et comprendre la nécessité d'anticiper et d'adapter son comportement pour éviter la gestion de situations dangereuses.</p> <p>Explications et travail sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les situations de changements de direction à droite et à gauche, • le freinage, • les techniques d'inclinaison.
Séquence 3	3h	Circulation et clôture de la formation	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'un audit de la conduite du ou des élèves, principalement axé sur la perception, l'analyse, la prise de décision et l'action : chaque élève effectue 30 minutes au minimum de conduite, puis 10 minutes sont consacrées au bilan de sa prestation. • Clôture de la formation (20 minutes), échanges et bilan

À la fin de la formation, une attestation est remise par votre auto-école. Elle ne permet de conduire un véhicule de la catégorie A qu'à compter du jour où vous êtes en possession du titre de conduite définitif.

TESTS D'ÉVALUATION

Individuels, organisés en présentiel, sous forme d'examen blanc, à l'école de conduite (mise à disposition de tablette).